

LE DÉPARTEMENT DU VAR INTERVIENT SUR LA RD 18 - COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER

CRÉATION D'UNE LIAISON CYCLABLE DU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL AU GIRATOIRE DE LA PYROTECHNIE

Démarrage des travaux : LUNDI 11 AVRIL 2022

Durée prévisionnelle : DEUX MOIS

**Les travaux seront principalement réalisés de 8 h à 17 h
sauf les interventions sur la chaussée, prévues de 20 h à 5 h.**

À NOTER

► Travaux intégralement financés par le Département du Var pour un montant de **334 480 € TTC**

► Réalisation :
Entreprise Eiffage
Route Grand Sud

► Pour plus d'informations sur les conditions de circulation sur le réseau routier départemental, vous pouvez consulter le site du Département : www.var.fr/routes/info-routes

CONTACT

► Lilia CACCIA
Tél. 07 86 46 55 29
Attachée de presse
Direction
de la communication
Département du Var
presse@var.fr

La RD 18 est un axe structurant qui supporte un trafic important : environ 10 000 véhicules/jour. Cet axe draine les flux de circulation provenant de la RD 63 (pôle d'échange, cité Berthe, gare et centre ville de La Seyne) vers Brégaillon et Toulon.

Au vu du très grand nombre de cyclistes circulant en provenance de la gare, le Département du Var a décidé le raccordement des circulations des modes doux au PCL (Parcours Cyclable du Littoral) entre Brégaillon et Toulon.

Les travaux entrepris par le Département vont principalement consister à :

- **créer une voie verte le long de la RD 18** sur la section comprise entre le giratoire de la Pyrotechnie et la limite d'emprise du projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal de La Seyne (réalisation MTPM) la voie verte, d'une longueur de 400 m environ et de 4 m de large, va longer la RD 18 (côté CNIM), sur une emprise boisée,
- **améliorer les conditions des déplacements doux** la continuité d'une voie dédiée aux modes doux va permettre aux piétons et cyclistes de se rendre, depuis La Seyne, à la gare et aux différentes activités,
- **sécuriser la circulation des cyclistes et des piétons.**

Compte-tenu de la situation géographique et des flux de circulation, les travaux liés à cet aménagement sont réalisés dans les conditions suivantes : la circulation sur la RD 18, qui fait partie du réseau structurant du département du Var, sera maintenue à double sens, toutes les dispositions ayant été prises par le Département pour limiter au maximum la gêne occasionnée par le chantier.

L'entreprise réalisatrice adaptera son planning et son phasage pour maintenir la sécurité de tous y compris en dehors des heures de chantier au vu de l'importance du trafic sur cet axe afin d'assurer la circulation des véhicules, des cyclistes et des piétons.

Pas de perturbation sur la circulation des transports en commun et scolaires.